



UNION EUROPÉENNE
Délégation de l'Union européenne en République du Sénégal

***Allocution de Philippe THOMAS,
Conseiller économique,
Délégation de l'Union Européenne en République du Sénégal***

**"Conférence de presse
de la Banque Européenne d'Investissement"**

le 16 mai 2011

Seul le texte prononcé fait foi.

Monsieur le Président Directeur Général du Groupe Bank of Africa,

Mesdames et Messieurs les Journalistes,

Mesdames et Messieurs les responsables de l'Administration, les représentants du secteur privé et de la Société civile,

Mesdames, Messieurs, Chers collègues de la Banque européenne d'Investissement,

Chers invités,

C'est un très grand honneur et plaisir pour moi et pour la Délégation de l'Union européenne à Dakar de prononcer quelques mots à l'occasion de cette signature d'accord de prêt entre la BEI et la BOA.

En effet, la BEI est notre "institution sœur" au sein de l'Union européenne, pour la mise en œuvre de l'aide extérieure aux pays de la sous-région. Les relations entre nos deux institutions sont très étroites, puisque nos mandats sont complémentaires : les traités constituant l'Union européenne ont donné le mandat de la politique de développement et de l'aide aux pays tiers à la Commission européenne et à la BEI, celui d'être "la banque de l'Union".

L'Europe reste le donateur le plus important au niveau mondial totalisant près de 60 % du montant total de l'aide publique au développement et demeure une puissance commerciale clé dans les échanges mondiaux. Elle est aussi un partenaire très actif dans les travaux visant à renforcer l'efficacité de l'aide qui prônent l'alignement

de l'aide sur les politiques et stratégies nationales, l'harmonisation, la transparence et la responsabilité mutuelle.

L'action extérieure de l'Union européenne sur le continent africain s'inscrit bien sûr dans le cadre des accords de Cotonou dont les objectifs essentiels sont la lutte contre la pauvreté, la croissance économique et la bonne gouvernance. L'Union a aussi renforcé son partenariat à l'échelle continentale par l'établissement d'une coopération soutenue avec l'Union Africaine.

L'Union européenne soutient activement les processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest pour favoriser non seulement les échanges économiques et commerciaux et la convergence économique dans l'espace UEMOA, mais aussi le rôle clef de la CEDEAO dans son mandat de prévention des conflits, consolidation de la paix et lutte contre la criminalité organisée et les trafics d'êtres humains, d'armes, de drogues et de produits de contrefaçon.

Cette première conférence de presse régionale de la BEI est une heureuse initiative pour vous présenter nos outils d'aide, qui apparaissent comme un "condensé d'Europe", au niveau des pays d'Afrique de l'Ouest et ceci à un moment où les évolutions institutionnelles de l'Union européenne se traduisent également par des changements au niveau de nos représentations dans les pays tiers. Pour faire très schématique, la BEI est l'outil financier de l'Union, sa

banque d'investissement (la BCE étant chargée du système monétaire) et les Délégués de l'Union européenne, les "Ambassades" de l'Union européenne, représentant ses États membres (Conseil et son exécutif : Commission européenne).

Pour revenir à la BEI qui nous intéresse particulièrement aujourd'hui, on pourrait la qualifier de la "plus grande banque au monde", étant le plus important prêteur et emprunteur international non souverain. Elle finance ses activités en empruntant sur les marchés des capitaux, essentiellement dans le cadre d'émissions publiques d'obligations et sa notation AAA lui permet d'obtenir les meilleures conditions du marché. Dès lors, il s'avérerait logique de faire profiter les pays ACP de la compétence et du poids de cette institution.

En tant que banque de l'Union européenne, la BEI est donc un partenaire actif du développement des pays ACP depuis 1963, en vertu de l'accord de partenariat ACP-CE. Ses interventions sont financées sur le budget des États membres de l'UE - par le Fonds européen de développement et par des ressources propres de la BEI, constituées par autofinancement pour une bonne part grâce à des emprunts de la Banque sur les marchés des capitaux.

En vertu de ces deux cadres institutionnels, la BEI est chargée de gérer la Facilité d'investissement, un fonds renouvelable qui répond aux besoins de financement des projets d'investissement dans les pays ACP par un large éventail d'instruments souples avec prise en charge des risques.

L'objectif premier de la BEI dans les régions ACP consiste à appuyer des projets qui génèrent des avantages économiques, sociaux et environnementaux durables. La Banque concentre ses efforts sur la promotion d'initiatives du secteur privé qui favorisent la croissance économique et induisent des effets positifs plus généralement pour la collectivité et la région. Elle appuie également des projets portés par le secteur public, en principe dans le secteur des infrastructures, qui sont d'une importance primordiale pour le développement du secteur privé et l'instauration d'un environnement propice au développement de la concurrence.

Depuis plus de 60 ans, l'Europe s'est bâtie en construisant une solidarité à travers des projets communs très concrets. A l'origine composée de 6 Etats Membres, elle s'est élargie par étape à 27 Etats membres : 500 millions de citoyens européens bénéficient aujourd'hui d'un espace démocratique, économique et social commun et partagent les mêmes valeurs fondamentales de paix, solidarité, démocratie et respect des droits humains. L'Europe est donc en marche, dans un monde en plein bouillonnement démocratique dans lequel elle est appelée à se positionner différemment en tenant compte d'un échiquier politique mondial de plus en plus multipolaire.

Forte de ses valeurs fondamentales inscrites dans ses Traités fondateurs, l'Union européenne s'est donnée avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009, l'ambition de renforcer sa

politique étrangère et de sécurité commune. L'action extérieure de l'Union européenne s'incarne désormais à travers Catherine Ashton la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité qui préside désormais le Conseil Affaires Etrangères de l'Union européenne et dirige le Service Européen d'Action Extérieure devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2011. Composé de fonctionnaires européens mais aussi de diplomates provenant des 27 Etats Membres de l'Union européenne, ce service œuvre au quotidien à travers les 136 délégations de l'Union européenne établies dans toutes les régions du monde à renforcer la cohérence et la crédibilité de l'action extérieure de l'Union à travers le dialogue politique, la coopération au développement et l'aide humanitaire, la coopération économique et la gestion civile et militaire des crises. L'Union européenne a démontré, dans ce cadre, sa capacité d'influence pour répondre aux crises et contribuer à la résolution de conflits récents.

Caractérisée par des liens de longue date, la coopération entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne est très active et centrée sur des défis majeurs que la région doit relever. Les expériences en matière de coopération internationale ont montré que les apports extérieurs ne peuvent suffire à eux seuls à créer un développement soutenable. Celui-ci repose en très grande partie sur la définition et la mise en œuvre de politiques publiques répondant efficacement aux enjeux prioritaires du développement et sur le renforcement du contrat

social entre l'Etat et les citoyens permettant à ces derniers l'exercice effectif de leurs droits et devoirs. Je pense en particulier aux jeunes arrivant en masse sur le marché du travail et aux femmes actrices clés pour le développement. Cependant, sans investissements rentables économiquement, des politiques appropriés ne sont pas suffisantes et la BEI vient à point nommé pour aider le secteur privé, les Etats, à avoir accès au marché des capitaux et à réaliser des investissements qui sont parfois rentablement économiquement mais pas forcément financièrement, en prenant en compte les conditions du marché régional des capitaux et les risques financiers qui lui sont liés. L'Union européenne a rationalisé ses outils, en évitant toute redondance ou concurrence entre ses institutions : pour ne prendre qu'un exemple, la Commission au travers des projets qu'elle met en œuvre, ne finance plus de "ligne de crédits", qui pouvaient apporter des distorsions avec les systèmes nationaux de crédit ou bancaire. La BEI vient donc avec sa compétence et son efficacité, appuyer les systèmes bancaires nationaux pour un grand accès aux financements et une facilité accrue pour l'investissement, comme nous avons pu le voir aujourd'hui concrètement avec la signature de l'accord avec la BOA.

Mesdames, messieurs, on peut aujourd'hui affirmer sans crainte que la coopération entre la région et les institutions de l'Union européenne produit des résultats substantiels et visibles.

Permettez moi de conclure en me félicitant de l'excellente coopération entre la région ouest africaine et les institutions de l'Union européenne, prise de dans leur diversité, et en formulant mes meilleurs vœux pour la prospérité et le développement de la région, au moment où semble s'éloigner le risque de conflits, avec la réussite du processus électoral en Guinée, mais aussi au Niger, la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire, notamment, qui laissent entrevoir des possibilités de retour à une croissance économique soutenue et à une reprise du dynamisme de l'activité économique régionale.

Je vous remercie